

## Harcèlement moral, souffrance au travail... discrimination et répression syndicale, Basta ya !

**Répression syndicale** : La loi du 20 août 2008 a modifié les règles de la représentativité syndicale. L'élection devient le critère (démocratique) déterminant. Pourtant Dalkia poursuit son harcèlement judiciaire contre le CGT-E : le 45<sup>ème</sup> procès (en 4 ans) aura lieu le 12 janvier à Lille.

**« Vous ne voulez pas qu'on le sache, mieux vaut encore ne pas le faire »** - proverbe chinois

Non contente de contester nos mandats nationaux, la direction sollicite des tribunaux de lourdes condamnations financières (article 700 et dommages et intérêts) contre le CGT-E mais aussi contre ses délégués, à titre personnel.

Cette atteinte aux libertés syndicales et d'opinion est soutenue par la Fédération de la Construction CGT (extérieure à l'entreprise qui perçoit peut-être des subsides du groupe ?) et le SLEC, officine ultra minoritaire (1 voix au CE IDF) qui voit là une aubaine pour se faire un peu d'argent...

Par leur acharnement juridique, Dalkia et ses suppôts espèrent contenir l'influence du CGT-E en attendant au droit et aux libertés démocratiques et d'opinion, en réprimant ses militants les plus résolus à défendre les intérêts de leurs collègues par opposition à l'aristocratie syndicale qu'elle choisit particulièrement ; en harcelant ses élus opposés au management actuel basé sur la mise en compétition des salariés et la course à la rentabilité immédiate, qui génère du stress et de la souffrance ; en discriminant les élus qui veulent redonner toute sa place aux collectifs de travail, à l'intelligence collective basée sur l'expérience et le partage des connaissances.

### Harcèlement et discrimination

**Martial PERADON, délégué syndical du CGT-E et membre du CHSCT, sombre dans la dépression**

Martial est affecté sur le site de la SOMEK, à Mantes-la-Jolie. Militant du CGT-E, il est porteur des valeurs du syndicalisme de lutte, indépendant de la direction.

Avec le CGT-E et en appui sur ses mandats de représentant du personnel, il a inlassablement dénoncé les conditions de travail d'un autre siècle dans les vides sanitaires où tous les risques professionnels (accidents, agressions, maladies...) y sont concentrés. Avec ses mots et ses tripes, il a dénoncé le risque amiante. Il a dénoncé les conditions d'organisation de l'astreinte et sa faible rémunération. Il a dénoncé le non respect des récupérations et du repos obligatoire. Il a dénoncé l'obligation de prendre un RTT avant ou après l'astreinte. Il a dénoncé la politique des bas salaires de Dalkia. Il a dénoncé le management coercitif de son site et plus largement celui du Directeur des Ressources humaines.

**Martial est un militant exemplaire par son courage et son abnégation. Il dérange !**

A cause de ses qualités, il a été mis au pilori par le Chef d'unité d'exploitation de la SOMEK et livré à la vindicte du DRH qui s'est fait un point d'honneur de le « *soumettre ou de le démettre* ». Martial a été littéralement harcelé par ce dernier sur sa messagerie personnelle et par lettres recommandées. Toutes ses explications et arguments sont récusés ou frappés de doute par sa hiérarchie et par le DRH qui n'a pas hésité à lui infliger une retenue sur salaire, une mise à pied non rémunérée et un avertissement au motif abracadabrante : « *il n'aurait pas remis un bon de délégation 48 h à l'avance* »... alors que dans le même temps, ce même DRH accorde : le temps plein au secrétaire du CE qui ne dispose pour ce mandat que de 25h de délégation par mois ; un délégué syndical supplémentaire à deux organisations syndicales alors qu'elles n'y ont pas droit (soit 20h de délégation par mois pour chaque délégué) ; un représentant syndical au CE à deux syndicats qui n'ont pas d'élus et ce en violation totale de la loi, (soit 20h de délégation par représentant), etc.

**Martial se défend, souffre mais ne cède pas.** Il est placé sous surveillance. Tous ses faits et gestes sont alors actés et transmis à la DRH. Quelques semaines plus tard, il est de nouveau convoqué à un entretien à sanction. Pour justifier son intention malveillante, le DRH a monté un véritable dossier « droit commun » contre notre camarade. Il le soupçonne (en fait il l'accuse), d'avoir volé de l'essence... le jour où sa voiture a été forcée et son réservoir siphonné sur le parking de la gare de Mantes-la-Jolie. Ce jour là, Martial faisait partie de la délégation du CGT-E qui s'était rendue à Lille... Les explications fournies par Martial n'ont pas convaincu le DRH qui a fait expertiser le véhicule. L'expertise confirme les faits... mais Martial est de nouveau convoqué à un entretien préalable à une sanction disciplinaire...

**Martial est un être fait de chair et de sang. Il a craqué. Il est tombé malade.** La dernière convocation le fait basculer dans la déprime. Selon les termes de son médecin traitant, Martial souffre « *d'une dépression sévère avec sensation de harcèlement au travail et envie de vengeance avec suicide éventuel* ». Dans un mail adressé au CGT-E, juste avant son passage à l'hôpital psychiatrique de Pontoise, Martial dit « *être à bout et demande au CGT-E de se substituer à lui pour l'aider à mettre un terme à cette situation* ».

**Le CGT-E portera plainte contre Dalkia, le DRH et le Président du CHSCT pour mise en danger de la vie d'autrui.**